



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : fonctionnement

Question écrite n° 16989

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des médecins inspecteurs de santé publique. Selon les informations dont il dispose, entre quarante et cinquante postes sont en permanence vacants en France sur un effectif global de 400 médecins inspecteurs de santé publique (hors détachement). En Poitou-Charentes, sur douze postes, trois sont vacants depuis plusieurs mois. Cette pénurie ne leur permet pas de répondre aux seules exigences réglementaires traditionnelles, encore moins aux nouvelles missions liées à la sécurité sanitaire et aux programmes régionaux de santé. La préparation du schéma régional d'organisation sanitaire de deuxième génération et des Etats généraux de la santé viendrait également aggraver cette situation qui ne pourra que difficilement s'améliorer à court terme. Depuis plusieurs années, les postes offerts au concours ne sont pas tous pourvus (quarante-cinq postes offerts, vingt-deux candidats admis en 1997). Une des raisons de la faible attractivité de ce corps repose notamment sur le différentiel de revenu par rapport à celui des praticiens travaillant en secteur hospitalier ou auprès de l'assurance maladie et sur le blocage de déroulement des carrières. Il lui demande les mesures qu'il entend adopter.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité est particulièrement attentive aux conditions de travail, au statut et aux modalités de recrutement des médecins inspecteurs de santé publique (MISP). Les MISP tiennent en effet un rôle tout à fait primordial dans la conduite des politiques de santé publique et de sécurité sanitaire. C'est pourquoi la ministre de l'emploi et de la solidarité a engagé en 1998 une réflexion de fond et une large concertation sur les problèmes rencontrés par les MISP. Ces travaux ont d'ores et déjà permis de mettre en oeuvre des actions à court terme et d'engager un travail à plus long terme. Les actions à court terme se traduisent par deux mesures inscrites en loi de finances pour 1999 : un repyramidage budgétaire permettant de créer six emplois de MISP ayant accès à la hors échelle A, et une revalorisation à concurrence de 0,8 MF de la prime de sujétion spéciale, qui permettra de corriger partiellement les actuelles inégalités de répartition de cette prime entre les membres du corps. Parallèlement à ces mesures, un plan d'action global en faveur des médecins inspecteurs de santé publique est en cours de discussion. Ce plan comprend plusieurs grands axes : un renforcement des effectifs du corps, la priorité en ce domaine consistant à pourvoir les emplois actuellement vacants ; un recentrage de l'activité des MISP sur leurs missions de santé publique, qui passe par une redéfinition des tâches à accomplir. La réflexion engagée par les services du ministère dans ce domaine est sur le point d'aboutir, après concertation avec le corps, il a été donné des instructions aux chefs de service déconcentrés afin de préciser les missions qui relèvent des MISP ; une réflexion sur les conditions de travail : définition d'une organisation de référence des services déconcentrés, clarification des relations entre les inspections des DRASS, d'une part, et l'administration centrale, les agences techniques et les ARH, d'autre part, formation continue des MISP, programmation et évaluation de l'activité ; une poursuite des discussions engagées au niveau interministériel sur les aspects indemnitaires et statutaires ; un renforcement de la politique menée par le ministère de l'emploi et de la solidarité pour valoriser et encourager la mobilité professionnelle des

MISP, à travers un suivi plus étroit et personnalisé des déroulements de carrière. Cet ensemble de dispositions devrait ainsi permettre aux MISP d'exercer pleinement leur fonction d'experts en santé publique tout en renforçant l'attractivité de ce corps de fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16989

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1998, page 3874

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2110